



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un crématorium à Saint-Désir

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François AUBEY, président de la CALN

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 5 3 2 0 0 0 1 4

Forme juridique

Communauté d'agglomérations

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Il sera créé une aire de stationnement de 80 places
52° Crématoriums.	Tous les crématoriums (extensions ou création) sont soumis à demande d'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un crématorium (bâtiment d'environ 750 m²) et aménagement des abords.
Aménagement d'une aire de stationnement d'environ 80 places.
Création d'un jardin cinéraire paysager.
Création d'une voie d'accès depuis la rue de l'Oppidum pour rejoindre le futur crématorium.
Pas de démolitions prévues.

Un descriptif détaillé est donné en annexe 7 (Chapitre Caractéristiques du projet).

4.2 Objectifs du projet

Répondre à une demande sociale croissante qui est la possibilité de choisir la crémation comme rite funéraire.

Il n'y a pas d'installation de ce type dans la région de Lisieux ce qui contraint les familles à faire des longs déplacements et à devoir supporter des délais d'attente longs.

Le projet envisagé permettra de proposer aux familles un lieu accessible et propice au recueillement, le lieu retenu à Saint Désir étant de ce point de vue adapté et faisant l'objet de mesures ERC significatives pour permettre une installation respectueuse de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'au minimum 750 m². Les abords seront aménagés pour créer quelques places de stationnement de proximité (une dizaine) et pour créer un jardin cinéraire paysager. Il est prévu également de créer des haies bocagères tout autour de la parcelle là où il n'en existe pas actuellement.

Des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront également créés, pour tamponner les eaux avant leur rejet à un débit régulé vers un fossé pluvial.

Les travaux démarreront en 2023. La mise en service est prévue début 2024.

La CALN envisage également la création d'une aire de stationnement de 70 à 80 places au nord du futur crématorium, dans le périmètre de la zone d'activités.

De nombreuses mesures de précaution et d'évitement ont été prescrites à l'issue d'une étude écologique du site. Elles sont présentées dans le document en Annexe 7, chapitre "principes de précaution et de prévention, mesures ERC".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'oriente vers une délégation de service publique.

La conception et la construction du crématorium seront donc à la charge du futur délégataire choisi à l'issue d'une procédure d'appel d'offre lancée en 2022. Le futur délégataire sera lié à la CALN par un contrat de type « concession de service » pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation du crématorium. Le contrat de concession définira un droit « à construire » pour le futur délégataire, toutefois il ne sera pas propriétaire du bâtiment et du terrain. Par contre, la CALN souhaite conserver la gestion de l'aire de stationnement. Elle en restera propriétaire et gestionnaire.

Le site sera raccordé au réseau d'assainissement collectif et de desserte en eau potable. Les eaux pluviales du crématorium et de ses abords seront tamponnées sur le site puis renvoyées au milieu récepteur à un débit de fuite régulé, conformément à la doctrine locale de la Police de l'Eau.

L'aire de stationnement pourra être raccordée au réseau pluvial actuel du pôle d'activité qui possède des bassins de rétention des eaux pluviales.

L'énergie nécessaire pour les crémations sera apportée par le gaz naturel. Le crématorium sera raccordé au réseau gaz de ville. La consommation est de l'ordre de 40-45 Nm³/ crémation. Les crémations sont effectuées uniquement dans la journée, sur une amplitude horaire classique (8h par jour). L'installation est à l'arrêt la nuit.

L'installation sera dimensionnée pour une capacité à terme de 2000 crémations par an.

Les réactifs utilisés pour le traitement des fumées sont sous formes solides. Il s'agit de produits absorbants type chaux, bicarbonate de calcium/soude, charbon actif etc. Les poussières, réactifs et polluants sont récupérés par des filtres.

Pour plus de détail, se reporter au chapitre "description de la phase opérationnelle du projet" de l'annexe 7.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire sera réalisé par le délégataire en phase Projet pour la construction du crématorium et l'aménagement de ses abords.

Un permis d'aménager sera réalisé par la CALN, pour l'aménagement de l'aire de stationnement et la voie d'accès.

Un dossier loi sur l'eau sera réalisé pour les rubriques 2.1.5.0. (pour la gestion des eaux pluviales) et 3.3.1.0. (impact sur les zones humides). Le régime pour ces 2 rubriques sera la déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité	2000 crémations /an
Emprise bâtiment	750 m ²
Surface totale de terrain nécessaire	8200 m ²
Surface dédiée à l'aire de stationnement + voie d'accès	3700 m ²
Surface dédiée au crématorium et ses abords	4500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de l'Oppidum, commune de Saint-Désir.

Les parcelles retenues font partie du pôle d'activités de Saint-Désir

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 8 ' 12 " N Lat. 0 ° 10 ' 8 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un APB mais le ruisseau qui coule en contrebas de la vallée fait partie de l'APB Vallée de la Touques et ses affluents.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic a été réalisé et la zone de projet est quasiment en totalité en zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Désir est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Touques moyenne et l'Orbiquet, prescrit le 27 juin 2006 et approuvé le 5 mars 2010. Toutefois, le projet se situe en dehors des limites du zonage du PPRI et n'est pas concerné par le risque inondation par débordement d'un cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont des prairies, elles n'ont aucun passé industriel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection éloignée du forage de Saint-Désir. L'ouvrage se trouve dans la vallée du Cirieux, à environ 1,8 km vers le sud.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de ressources naturelles nécessaires aux aménagements extérieurs et à la construction du bâtiment. Le fonctionnement du crématorium nécessite des réactifs de traitement des fumées (charbon actif, chaux, carbonates), qui sont des ressources naturelles mais qui ne sont pas nécessaires en très grande quantité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique complet a été réalisé et il est prévu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Les enjeux du site sont surtout liés à l'insertion dans le maillage bocager (haies bocagères et prairies) et à la présence de zones humides.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui et non car les parcelle qui accueilleront le crématorium et l'aire de stationnement sont des prairies agricoles mais qui sont classées en zone UXi dans le Plui, donc susceptibles d'être un jour urbanisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée de nappe entre 0 et 1 m de profondeur d'après la carte des prédispositions. Une étude géotechnique sera réalisée pour définir les risques réels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui, la crémation génère des gazs acides et volatilise certains métaux. Des poussières sont également émises. Il est prévu un traitement des fumées, pour abattre ces pollutions. Les émissions des crématoriums sont encadrées par un arrêté de prescriptions générales datant de 2010, qui a redéfini des normes plus sévères que la réglementation précédente. L'installation respectera a minima ces normes. Le futur concessionnaire réalisera une évaluation des risques sanitaires pour définir, si cela est nécessaire, des normes de rejet plus sévères.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des familles se rendant au crématorium. Le secteur est bien desservi par la route départementale et la zone d'activité est accessible par un rond-point à son entrée. Les infrastructures routières sont donc bien proportionnées pour accueillir cette activité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un état initial acoustique a été réalisé. Le bruit ambiant est largement influencé par le trafic sur la route départementale.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des fumées dans l'atmosphère après traitement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les résidus de traitement des fumées sont des déchets dangereux. Le volume estimé pour la capacité maximale du projet est d'1 tonne/an. Les métaux récupérés sur les corps ou à l'issue de la crémation sont exportés vers des centres de revalorisation (déchets non dangereux). Le volume est estimé à 300 kg/an.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera conçu par un architecte paysagiste. Il n'est pas situé dans un contexte sensible du point de vue architectural. Un diagnostic archéologique anticipé sera réalisé, le projet se situant à proximité de l'Oppidum.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les émissions issues des fumées pourront se cumuler avec celles de l'entreprise Axe Métal située au nord de la route départementale. Ces deux installations respecteront la réglementation. C'est l'Evaluation des Risques Sanitaires qui déterminera si le cumul génère un risque pour la population et s'il faut prévoir des normes de rejet particulières.

Un chapitre répond de façon plus détaillée à cette question dans le document en annexe 7 "Effets cumulés du projet avec d'autres projets connus".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures prises pour éviter, réduire les effets négatifs et les compenser sont présentées en détail dans le rapport de l'annexe 7. Le chapitre concerné est "principes de précaution et de prévention, mesures ERC".

De nombreuses mesures sont prévues, la plus significative est la compensation des zones humides. L'évitement de l'impact sur les zones humides n'est pas possible.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir l'annexe 8.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT Annexe 8 : Raisons pour lesquelles la CALN souhaite être dispensée d'étude d'impact

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lisieux

le,

20 décembre 2021

Signature



François AUBÉY

Président

7